



Province de Québec  
MRC d'Acton  
Municipalité du Village de Roxton Falls

## AVIS DE CONVOCATION SESSION SPÉCIALE

Le 12 février 2014

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session spéciale du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. Jean-Marie Laplante, maire et Mme Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 26, rue du Marché, le MARDI 18 FÉVRIER 2014 À 18H30.

LE MARDI 18 FÉVRIER 2014 À 18H30

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Projet de développement domiciliaire Luc Richard : offre d'achat et modalités
2. Mandat à la firme EXP pour préparation des plans et devis d'appel d'offres en regard avec le développement domiciliaire Luc Richard
3. Mandat à la firme d'arpenteur-géomètre Daniel Touchette, pour la révision du plan projet de subdivision cadastrale du développement domiciliaire Luc Richard
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Roxton Falls ce 12e jour du mois de février 2014.

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

### SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance spéciale du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 18 février 2014 à 18H30, à la salle du conseil située au 26, rue du Marché à Roxton Falls.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2014.

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2014 À 18H30

Tenue à la salle du conseil municipal  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Marcel Bonneau  
M. Pierre Dagenais  
Mme Marie-Eve Massé  
**Mme Lynda Cusson**

Coor. Rés. #38-03-2014

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.  
M. Richard Houde a motivé son absence.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

35-02-2014

Projet de développement domiciliaire Luc Richard : offre d'achat et modalités

CONSIDÉRANT les terrains appartenant à M. Luc Richard situés dans le secteur de la rue Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a participé depuis 2 ans, avec M. Luc Richard, à l'élaboration d'un projet de développement domiciliaire dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Richard est disposé à vendre ces terrains, en tout ou en partie, puisqu'il ne compte plus réaliser personnellement le projet de développement résidentiel tel que prévu;

CONSIDÉRANT QU'il y a une demande, sur le territoire de la Municipalité, pour des terrains prêts à recevoir une construction résidentielle et que de tels terrains ne sont pas disponibles en nombre suffisant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de favoriser l'essor de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une offre d'achat pour acquérir une partie des terrains appartenant à M. Luc Richard, afin d'y planifier l'aménagement d'un développement résidentiel comportant une possibilité de lotissement de 18 terrains;

CONSIDÉRANT QUE les terrains concernés par l'offre sont :

- Le lot # 3 842 920 en totalité (51, rue Ste-Marguerite), soit une superficie de 11 481,4 m<sup>2</sup>
  - Une Partie du lot # 3 842 922 ou approximativement 22 262,7 m<sup>2</sup>
- Pour un total approximatif de 33 744,1 m<sup>2</sup>

CONSIDÉRANT QUE la superficie concernée par l'offre d'achat est démontrée au plan projet de subdivision préparé par Daniel Touchette, arpenteur géomètre (#dossier 6473 préparé en date du 14-02-2014) comme suit :

- Parcelles #1 à #18, occupant une superficie approximative de 28 518,5 m<sup>2</sup>
  - Superficie occupée par les 2 rues projetées situées à l'intérieure de ces parcelles, lesquelles occupent une superficie de 5 225,6 m<sup>2</sup>
- Totalisant une superficie approximative de 33 744,1 m<sup>2</sup>

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Me Lucie Lavallée, notaire, afin de préparer une offre d'achat à présenter à M. Luc Richard, comme suit;

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante
2. Le prix offert par la Municipalité est de 145 000\$ (cent quarante-cinq mille dollars)
3. Conditions particulières:
  - 3.1. L'offre d'achat est conditionnelle à l'obtention, par La Municipalité du Village de Roxton Falls, des autorisations requises permettant l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt autorisant l'achat des terrains visés par la présente offre, et couvrant également tous les frais relatifs à la réalisation de travaux d'égout, de voirie et autres, nécessaires pour viabiliser, à des fins résidentielles, l'immeuble à acquérir, lequel règlement est estimé à 500 000\$ (achat des terrains : 145 000\$, travaux d'infrastructure et autres dépenses : 350 000\$):

- 3.2. Les autorisations mentionnées visent notamment l'approbation du règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter de la Municipalité du Village de Roxton Falls, de même que l'approbation du règlement d'emprunt comme tel par la Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT).
- 3.3. Il est convenu que la Municipalité assume tous les frais inhérents à la conclusion de l'acte de vente, notamment les frais d'arpentage et du notaire.
- 3.4. Les terrains étant acquis à des fins résidentielles, la Municipalité s'engage à réaliser le projet de développement domiciliaire en conformité de l'Autorisation émise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en date du 6 mars 2013 au nom de M. Luc Richard, (sous la référence 7311-16-01-4801004 /401004177).
- 3.5. L'offre est également conditionnelle à ce que M. Luc Richard :
  - 3.5.1. S'engage à céder ses droits dans l'Autorisation émise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en date du 6 mars 2013 au nom de M. Luc Richard, (sous la référence 7311-16-01-4801004 /401004177), à la Municipalité du Village de Roxton Falls.
  - 3.5.2. S'engage à faire le nettoyage (abattre les arbres et autres branches) des espaces occupés par les rues projetées et identifiées au plan projet de subdivision préparé par Daniel Touchette, arpenteur-géomètre; en contrepartie de ce nettoyage, le bois pourra demeurer la propriété de M. Richard.
  - 3.5.3. S'engage à permettre à la Municipalité (ou son entrepreneur désigné) le dépôt des sols excavés pour l'aménagement des rues, sur la partie de sa propriété située en bordure de la rue Ste-Thérèse et du lot #4 237 808.

Que le projet d'offre d'achat soit soumis pour approbation finale au conseil lors de la prochaine séance.

Adoptée

36-02-2014

Mandat à la firme EXP pour préparation des plans et devis d'appel d'offres en regard avec le développement domiciliaire Luc Richard

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis relatifs au développement domiciliaire Luc Richard qui sont actuellement au dossier, ont été préparés dans le but d'obtenir l'autorisation du MDDEFP pour les travaux d'infrastructures reliés au développement domiciliaire Luc Richard;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir aller en soumission publique pour ces travaux, il faut que les plans et devis soient finalisés et signés « pour soumission » par un ingénieur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais  
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme EXP à compléter la préparation des plans et devis d'appel d'offres de façon à pouvoir démarrer le processus de soumission. Qu'un montant approximatif de 1 500\$ soit autorisé pour pourvoir à cette dépense, à même le fonds général.

Adoptée

Mandat à la firme d'arpenteur-géomètre Daniel Touchette, pour la révision du plan projet de subdivision cadastrale du développement domiciliaire Luc Richard

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Période de question

Aucune question n'est posée.

36A-03-2014

**Corr. Résol. #38-03-2014 :**

**Levée de l'assemblée**

**Il est proposé par Daniel Roy**

**Secondé par Pierre Dagenais**

**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h40.**

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

---

Jean-Marie Laplante  
Maire

---

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière